

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
PROCES-VERBAL DE SEANCE
JEUDI 03 NOVEMBRE 2011

Ordre du jour:

- 1) **Installation des nouveaux membres**
- 2) **Installation de la commission permanente**
- 3) **Installation du Conseil de discipline**
- 4) **Attributions du Conseil d'établissement**
- 5) **Bilan de rentrée**
- 6) **Adoption du procès-verbal du Conseil d'école**
- 7) **Carte scolaire 2012-2013**
- 8) **Projet d'établissement**
- 9) **Projet de construction**
- 10) **Questions diverses**

Présents :

Les membres de droit :

M. Martinez (Proviseur), M. Pérème (Directeur du Primaire), M. Coget (Directeur administratif et financier), Mme Manon Lopez, CPE.

Membres élus :

Mme. Garland, Mme. Denniel, M. Dupuy, M. Durand, représentants du personnel,

M. Paul Briey, M. Danton Weil, représentants des élèves,

Mme. Adam, Mme. Viala, M. Roda, représentants des parents d'élèves.

Les invités :

M. de Courson, pour le Conseil d'Administration

*Membres excusés : M. Dovert (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle),
Monsieur Bijaoui, Monsieur Rives-Georges (associations des français à l'étranger),
Mme. Serreau (enseignante).*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h15 en souhaitant la bienvenue aux membres de ce nouveau Conseil d'établissement. Il précise que les sessions ordinaires seront limitées à deux heures + 15 minutes de dépassement maximum, les sujets non traités seront ajournés à la réunion suivante ; Ce qui n'aura pas été traité lors du dernier Conseil de l'année scolaire sera considéré caduc.

Rappel de l'ordre du jour par le Proviseur.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres votants

I. Modalités et attributions du Conseil d'établissement :

Le Proviseur rappelle qu'en plus des trois sessions ordinaires, des séances extraordinaires peuvent être convoquées si la situation le mérite à la demande du Proviseur, du COCAC, ou d'au moins 50% des membres votants du conseil.

Le Conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il adopte son propre règlement intérieur. *Sur le rapport du chef d'établissement, il adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement, le calendrier de l'année scolaire et les horaires scolaires.*

Il émet un avis *sur la carte des emplois des personnels de l'établissement, les propositions d'évolution des structures pédagogiques, le programme des activités des associations, les questions d'hygiène et de sécurité, les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents, la programmation et le financement des voyages scolaires, l'organisation de la vie scolaire, l'organisation de la vie éducative, l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés...*

II. Une Commission Permanente, paritaire à effectifs plus réduits, permettra

d'instruire les futurs débats du Conseil d'établissement et d'agir plus rapidement en cas d'urgence. Elle sera composée de :

M. Martinez, M. Coget, Mme Denniel, Mr Dupuy, Mme Viala, et M. Briey (volontaires)

Cette commission sera notamment associée au « dépeussierage » du règlement intérieur et à l'élaboration du futur Projet d'Etablissement.

III. Le Conseil de Discipline

Il ne siègera peut être jamais, ce serait souhaitable. Il est composé de tous les membres du conseil cités plus haut et se réunit pour des faits passibles d'une sanction d'exclusion supérieure à 8 jours

Si le cas se produisait, la personne présumée fautive pourra être assistée d'un avocat, et de ses parents s'il s'agit d'un élève.

Monsieur Martinez insiste sur le fait que la procédure soit respectée à la lettre, pour ne pas risquer que les décisions soient cassées ensuite pour vice de forme.

IV. Bilan de rentrée

La rentrée s'est globalement bien passée, malgré certaines difficultés pour la mise en place des emplois du temps. M. le Proviseur félicite et remercie l'équipe enseignante, les parents et les élèves pour leur attitude coopérative.

Pour cette rentrée la structure de l'établissement s'établit comme suit :

35 divisions

07 en maternelle (148 élèves)

15 en élémentaire (299 élèves)

08 au collège (186 élèves)

05 au lycée (92 élèves)

725 élèves, 366 Filles et 359 garçons.

561 Français

35 malaisiens

129 d'autres nationalités.

Le LFKL centre d'examen agréé pour le Bac

Le passage du bac à Singapour est couteux : environ de 380 à 1080 € par élève c'est une dépense lourde à assumer pour les familles.

Si le LFKL devenait un centre agréé, le prix serait nul pour les familles, et d'environ 31.000 MR pour le LFKL.

Le ministère de l'Education Nationale a accusé réception cette semaine d'un dossier complet instruit par M. le Proviseur et son équipe sur cette demande d'agrément. Les critères d'obtention portent sur le contexte local du LFKL, les effectifs de candidats en évolution sur plusieurs années (voir tableau ci-dessous), les conditions matérielles d'accueil des candidats, les ressources humaines, l'étude des coûts pour les familles et l'établissement.

2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
N-3		N-2		N-1		N		N+1		N+2		N+3	
1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}	1 ^{ere}	1 ^{ale}
21	13	19	23	19	17	35	22	39	35	44	39	45	44
34		42		36		57		74		83		89	

Bilan de rentrée Primaire

Exposé par M. Pérème. Excellent. Le CE 2 accède à la filière bilingue, les nouveaux professeurs sont tous titulaires de l'Education Nationale. Sauf une qui a passé une inspection aux résultats dithyrambiques. Un remplacement en cours : (Emmanuelle Vimond a remplacé Mme Dieudonné, en douceur puisqu'il y a eu un tuilage). Il y a un problème de locaux, qui a été résolu.

Travaux

Exposé par M. Coget. Vu l'accroissement des élèves d'environ 8%, il a fallu créer une nouvelle classe de 1^{ère}, transformer le CDI, faire une maisonnette « bus », séparer en 2 une classe de primaire pour un espace réservé aux non Francophones, au détriment principalement d'une des salles de professeurs qui a dû être supprimée. 5 vidéo projecteurs ont été acquis et installés cet été (plus 4 autres à la Toussaint), et l'Auditorium sera rénové prochainement.

V. Conseil d'Ecole

Le procès-verbal est commenté (disponible en copie)

M. Pérème s'inquiète de la compatibilité du futur projet d'Etablissement avec le Projet d'Ecole, déjà bien avancé. Il en sera tenu compte, et M. Martinez fait remarquer l'intérêt de la spécificité du LFKL où tous les niveaux sont représentés de la Maternelle à la Terminale, ce qui peut aboutir à un projet commun plus cohérent que lorsque les enfants changent d'établissement à chaque cycle.

Une interrogation se pose sur le bilinguisme au Secondaire. Les enseignants craignent que des postes Français soient supprimés, mais M. Martinez fait remarquer que c'est moins drastique qu'en primaire où chaque classe n'a qu'un seul enseignant, et que le bilinguisme ne va pas être instauré en passant de 0% à 100% d'un seul coup. M. Pérème fait remarquer que le bilinguisme fait partie de la politique de l'AEFE et de son projet pédagogique, et que l'on ne peut s'y soustraire.

Le procès-verbal du Conseil d'école est adopté à l'unanimité des membres votants.

VI. Carte Scolaire des emplois 2012 2013

Le LFKL est actuellement doté de 2 expatriés, 18 résidents (19^{ème} = DAF) et 63 contrats locaux enseignants.

Le Proviseur, après avoir obtenu le consentement du Conseiller culturel de l'ambassade de France, décide de ne pas suivre les recommandations du dernier CE de juin 2011 à savoir le « glissement » d'un poste de résident en espagnol vers un poste de résident en allemand : avec 140 élèves inscrits en espagnol et 27 élèves inscrits en allemand la logique commande que l'on respecte le schéma actuel.

Il explique par ailleurs que le principe de création d'un poste de résident ou de transformation dudit poste obéit strictement à notion de nécessité de service ; qu'il ne peut être envisagé comme une mesure sociale en faveur de contrats locaux.

Il propose donc de ne pas créer de poste de résident (à coût complet pour le LFKL) l'année prochaine et de maintenir la carte scolaire telle qu'elle est actuellement dessinée.

L'ensemble du Conseil vote NON aux « glissements » de postes

Pour la non création de nouveaux postes de résidents, 6 membres du conseil votent pour, mais 7 votent contre.

L'avis du conseil n'étant que consultatif, la décision du Proviseur sera transmise à l'AEFE qui tranchera.

VII. *Projet de construction*

Le cabinet d'architecture TENSEGRITY s'est vu attribuer le marché après un appel d'offre qui a recueilli cinq candidatures.

Les rencontres du bureau d'Architectes et des enseignants ont commencé, les parents, personnel, élèves seront également consultés, en concertation avec l'Ambassade, le C.A. et le Consulat.

VIII. *Questions diverses*

Le Proviseur annonce avoir reçu dans les délais impartis des questions diverses formulées par les représentants des élèves et ceux des parents d'élèves.

Les élèves signalent une « discrimination vestimentaire » entre filles et garçons de la part de la vie scolaire : On est plus sévère avec la longueur des shorts des filles qu'avec les slips apparents sous les pantalons « baggy » portés très bas des garçons.

Les professeurs présents approuvent prêchant pour un peu plus de tolérance. C'est, disent-ils, un sujet récurrent chez les élèves, qui a son importance. Le Proviseur répond qu'il ne peut pas de sa propre autorité modifier le règlement intérieur et rappelle que cette question sera amplement débattue lors de l'élaboration du nouveau règlement intérieur. Les professeurs insistent pour que l'on se montre plus tolérant d'ores et déjà.

Question des parents sur le port d'un uniforme. Les élèves sont contre, ils aiment être dans une école avec la liberté de s'habiller librement. Le Proviseur, à qui la question est personnellement posée par des parents, déclare avec une pointe d'humour que le seul uniforme qu'il accepterait serait la blouse grise à la Jules Ferry, revêtue en arrivant au lycée et laissée sur place le soir en repartant. Si l'objectif poursuivi est d'afficher dans la rue son appartenance à un établissement privé, la demande n'est pas recevable. Son expérience passée au Chili, lui a prouvé que les uniformes posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent, et que cela deviendrait rapidement un enfer pour la vie scolaire. Les T-shirts LFKL pour les sorties lui semblent suffisants.

Question sur l'aide scolaire en 6^e. Il y a déjà, en plus des cours de FLE, des aides en Maths et Français inscrites à l'emploi du temps des élèves. Des Projets Personnels de Scolarisation vont être mis en place prochainement pour les élèves les plus nécessiteux. Mr Dupuy propose avec chaleur de renouveler son système de tutorat par des élèves du Lycée à des élèves de 6^e, sur la base du volontariat ; qui a été un succès l'année dernière. C'est un peu un casse-tête pour les emplois du temps : il ne faut ajouter trop de temps ni aux élèves du Lycée ni à ceux de 6^e, peut être serait ce plus facile à domicile, par voisinage. Toute l'assemblée approuve.

Question sur l'orthophoniste. Il n'est pas dans le rôle du Lycée de salarier un orthophoniste sur place. Mais Une orthophoniste, Madame Viel, en totale symbiose avec l'école, agit déjà à l'extérieur. Elle ne peut opérer à l'intérieur du Lycée, mais

collabore avec les enseignants et assiste régulièrement à différentes réunions avec le Directeur et les enseignants afin de coordonner ses actions. Le problème est qu'elle a déjà beaucoup de clients et elle est la seule recensée sur KL.

Question sur les bus. Les parents souhaitent des petits bus. Hughes de Courson explique que c'est également le souhait du C.A. mais qu'aucune compagnie de bus n'a pu satisfaire totalement à cette demande pour l'instant. Mais le travail continue. Pour les élèves hors horaires, on pourrait envisager des taxis. Virginie Adam informe que l'association des parents travaille sur un projet de covoiturage.

Question sur la cantine. Le temps imparti à ce Conseil étant dépassé, le sujet cantine est remis au prochain CE. Le Proviseur annonce cependant qu'il doit rencontrer le lendemain le directeur de l'entreprise prestataire de service et qu'une réunion avec lui, la direction au complet et les membres de la commission cantine est prévue la semaine prochaine. Mr Martinez annonce également qu'à partir de janvier 2012, un poste de coordinateur des bus, cantine, et futurs travaux sera créé avec l'approbation du C.A. Il est souhaitable que les parents continuent à participer aux commissions bus et cantine, mais bien évidemment, ils ne peuvent prendre de décisions. Ce nouveau poste directement rattaché au Proviseur aura l'autorité nécessaire pour régler les relations du LFKL avec les prestataires extérieurs.

Il est 20h45 lorsque le proviseur lève la séance.

Les participants se séparent dans le sourire et la bonne humeur.

*Le Secrétaire de séance,
Monsieur Hugues de Courson*

*Le Président du Conseil,
Monsieur Gilles Martinez*